



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3220

Attribution d'une subvention de 10 000 euros au Réseau Canopé "Réseau de création et d'accompagnement pédagogiques" - Signature de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2016-2017-2018

Direction de l'Education

**Rapporteur** : M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3220 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 10 000 EUROS AU RESEAU CANOPE "RESEAU DE CREATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUES" - SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2017-2018 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Canopé, anciennement Centre national de documentation pédagogique, est un établissement public à caractère administratif et éditeur de ressources pédagogiques public, placé sous tutelle du Ministère de l'Education Nationale (la direction territoriale est située 47 rue Philippe de Lassalle à Lyon 4<sup>e</sup>). Le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimées, numériques, mobiles, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative.

Dans le cadre de son Projet Educatif Territorial qui accompagne les projets des écoles afin de favoriser le droit à l'éducation pour chacun et pour tous, la Ville de Lyon poursuit des actions communes avec le réseau Canopé, visant à doter les enfants des écoles maternelles et élémentaires d'outils relevant de l'ensemble des domaines pédagogiques et éducatifs pour lesquels le réseau Canopé produit et diffuse des ressources (formations, accompagnements techniques, maintenance....).

Suite au bilan positif de l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de la précédente convention qui avait pris fin le 31 décembre 2015, la Ville de Lyon a souhaité poursuivre son partenariat avec le réseau Canopé « Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques » par la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle cadre pour la période 2016-2017-2018. Par délibération n° 2016/2512 du 14 novembre 2016, le Conseil municipal avait autorisé la signature d'une nouvelle convention.

Le Réseau Canopé a demandé une modification de la convention pluriannuelle afin que ses missions qui ont évoluées, soient mieux identifiées :

- *Mettre à disposition pour toutes les écoles publiques et privées maternelles, élémentaires et primaires le bouquet de services de l'atelier Canopé 69 – Lyon.*
- *Permettre l'accès à tous les enseignants, ATSEM, animateurs TAP des écoles de la ville de Lyon à toutes les formations et conférences proposées dans le cadre de l'atelier Canopé 69 – Lyon.*
- *Organiser à la demande de la Ville de Lyon des formations spécifiques à l'attention des animateurs TAP pour l'exploitation des ressources produites par réseau Canopé.*
- *Contribuer à la maintenance de matériels audiovisuels à travers l'intervention d'un technicien. Réparation sur site ou retrait et livraison après réparation du matériel pédagogique audiovisuel des écoles de la Ville de Lyon : téléviseurs, magnétoscopes, rétroprojecteurs, vidéoprojecteurs en appliquant les tarifs en vigueur.*

Cette convention prévoit les obligations réciproques des parties ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Pour l'année 2016, le montant de la subvention avait été fixé à 10 000 €

Pour l'année 2017, le montant de la subvention est de 10 000 €

Pour les années suivantes, et en raison du principe d'annualité budgétaire, le montant de la subvention sera fixé lors des séances du vote du budget primitif de la Ville de Lyon.

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2014-1631 du 26 décembre 2014 relatif à l'organisation administrative, financière et territoriale de l'Etablissement public de création et d'accompagnement pédagogiques dénommé « Réseau Canopé » ;

Vu la délibération n° 2016/2512 du 14 novembre 2016 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation, petite enfance, université ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 10 000 euros est allouée au Réseau Canopé, au titre de l'année 2017.

2. L'avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle susvisé, établi entre la Ville de Lyon et le réseau Canopé « Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques » pour les exercices 2016-2017-2018, est approuvé.

3. Les dispositions de l'avenant n° 1 annulent et remplacent les dispositions de la convention adoptée par la délibération n° 2016/2512 du 14 novembre 2016.

4. M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.

5. La dépense sera prélevée sur les crédits de l'exercice 2017, ligne 44412 - Programme PROJEDU - Opération REDUCAT - Nature 65738 - Fonction 20.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL